

**Projet d'avis de la formation « Démographie, conditions de vie »
du 12 octobre 2007 sur les questions sensibles de l'enquête
« Trajectoires et origines »**

Le Conseil réaffirme son soutien à la réalisation de l'enquête «Trajectoires et origines des migrants et de leurs descendants » (TeO) qui permettra de mieux appréhender en France métropolitaine les phénomènes d'intégration mais aussi de discriminations liées à l'origine y compris pour les populations originaires des DOM. Il prend acte de la large concertation organisée sur les questions «sensibles» de l'enquête au sein du Cnis. Dans l'état actuel de la réflexion et de la concertation sur les discriminations dont peuvent souffrir les personnes du fait de leur origine, il juge très inopportune l'élaboration par le système statistique public (SSP) d'une nomenclature ethno- raciale de référence, et recommande de recourir à des questions ouvertes pour appréhender la façon dont les personnes se perçoivent.

Il souhaite que plusieurs améliorations soient apportées au questionnaire pour que soient relativisées les discriminations liées à l'origine parmi l'ensemble des causes de discrimination. Dans cet esprit, il demande que la question ID9 du module « image de soi et regard des autres » sur les façons de se définir soit placée en tête du questionnaire et que la question ID2 sur la couleur de peau soit dédoublée en une question sur la propre perception du répondant et une question qui serait selon lui celle d'autrui.

Le Conseil prend acte que les services producteurs appliqueront des règles déontologiques spécifiques pour la publication de résultats portant sur les variables sensibles : en effet, la mesure des discriminations ne peut se contenter de se fonder sur l'observation des inégalités prises isolément, mais elle doit impérativement faire référence à une comparaison « toutes choses égales par ailleurs » selon les principes adoptés par le conseil scientifique de la revue Économie et Statistique le 28 septembre 2005. Il demande par ailleurs que le Conseil scientifique du Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales soit consulté systématiquement avant de donner l'accès à ces variables sensibles pour des projets de recherche. Le Cnis sera informé des projets retenus par ce Conseil.